

DICRIM 2019

DOCUMENT A CONSERVER

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



LES BONS RÉFLEXES

En cas de risques majeurs, la Mairie de Villefranque met en place un Poste de Commande de crise.

Des établissements sont susceptibles d'être ouverts en cas d'évènement majeur. Ecoutez les consignes des autorités. Suivez les réflexes indiqués dans ce document.

Numéro de la mairie : **05 59 44 93 13**

Pour être informé en temps réel, connectez-vous sur le site internet de la ville **www.villefranque.fr**

(état des routes, consignes des autorités, etc...)

Numéros des secours :



A partir d'un portable, numéro unique : **112**

SOMMAIRE

PAGE
3

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



PAGE
4



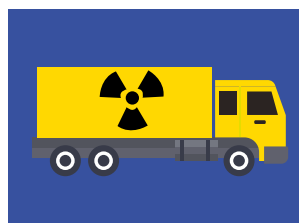
LE RISQUE INONDATION

PAGE
8

LE RISQUE TEMPÊTE



PAGE
10



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

PAGE
12

LE RISQUE SÉISME



PAGE
14



LE RISQUE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

PAGE
16

TROUSSE D'URGENCE



Le mot du Maire

Beaucoup d'entre nous ont encore en mémoire les événements récents de la crue de la Nive en juillet 2014, de la canicule de 2003, des tempêtes de 1999 et de 2009.

Un risque majeur, plus souvent appelé « catastrophe », est la superposition d'un événement potentiellement dangereux, l'aléa, avec des enjeux humains, économiques et environnementaux.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous informe des risques majeurs identifiés sur notre commune à ce jour. Ils peuvent être naturels (inondation, tempête, séisme) ou technologiques (transport de matières dangereuses, pollution atmosphérique).

Si nous ne pouvons les maîtriser, nous devons les prévenir et préparer la population à cette éventualité.

Il est de ma responsabilité d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien des Millafrangars au regard de ces risques.

Le DICRIM vise, non seulement à sensibiliser la population sur de tels risques, mais aussi à prescrire des consignes de comportements dont le respect est indispensable pour favoriser l'efficacité des secours.

Ce document, s'appuyant sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par le Préfet (document consultable en mairie et sur le site internet www.villefranche.fr), mentionne également les actions menées par la municipalité afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

A tout moment, vous et vos proches pouvez être concernés par ces catastrophes. Il est important que vous soyez dès à présent conscients du danger qui peut arriver, afin que vous tous puissiez acquérir les bons comportements et réflexes qui sauvent.

PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR

Le Maire de Villefranche,
M. Robert Dufourcq

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui organise la mobilisation des moyens humains et matériels de la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection de la population et de l'environnement au regard des risques connus, l'assistance et le soutien aux sinistrés.

Il vise notamment à recenser toutes les capacités d'hébergement et de restauration de la commune et réfléchir sur l'organisation interne des services municipaux.

L'organisation des secours municipaux

En cas de crise, un poste de commandement est ouvert en mairie pour répondre au devoir de protection des biens et des personnes. Il est constitué par le Maire et peut être à la disposition des services préfectoraux dans le cas du plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) ou des plans de secours spécialisés.

Ses fonctions sont :

- ✿ L'alerte à la population,
- ✿ L'information de la population, de la presse et des différents acteurs de la sécurité publique et civile, des services sanitaires, des services sociaux...,
- ✿ L'organisation et la coordination de la sauvegarde des biens et des personnes par leur mise en sécurité,
- ✿ L'organisation du passage au plan ORSEC, et la mise à disposition à la préfecture du dispositif,

Après la crise :

- ✿ Mettre en œuvre la transmission de la fin d'alerte auprès des Etablissements Recevant du Public (ERP), personnes contactées, commerces, artisans et entreprises,
- ✿ Assurer le classement et l'archivage des documents liés à la crise,
- ✿ Participer avec le Maire à la préparation de la réunion de "débriefing".

Alerte à la population

Suivant l'événement (inondation, tempête, explosion...) et la superficie de la commune concernée, l'alerte et les consignes spécifiques de sécurité peuvent être transmises :

- ✿ Sur le site de la Commune : **www.villefranque.fr**
- ✿ Par **téléphone** ou par courrier ou par courriel en particulier pour la population habitant en bordure de la Nive,
- ✿ Par des **véhicules** équipés de haut-parleurs,
- ✿ Par le biais de **personnes relais** au sein des quartiers, **en porte-à-porte** ou par **téléphone**,
- ✿ Par les médias, en particulier **radios FM**,
- ✿ Par **affichage** en tous lieux utiles.

La fin de l'alerte est émise par les véhicules équipés de haut-parleurs, le porte-à-porte, le site de la Commune, via les médias.

POUR EN SAVOIR PLUS...(consultables à la mairie)

1/ Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)

2/ Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

3/ Le plan Communal de Sauvegarde. (PCS)

et aussi ma commune face au risque : www.georisques.gouv.fr

Les bons réflexes lorsque l'alerte est donnée



Écoutez France Bleu Pays Basque 101.3 Mhz, pour vous informer de l'évolution de la situation et connaître les consignes à suivre.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, à la crèche ou à la halte-garderie, pour ne pas les exposer et éviter de bloquer les secours. Le personnel s'en occupe !



Ne téléphonez pas (sauf urgence absolue), pour libérer les lignes pour les secours

Inondation

Le risque d'inondation à Villefranque

Il concerne les installations, les habitations et les voies situées dans les zones inondables liées à la Nive, au ruisseau Eyherattoko et au ruisseau de la Tannerie.

La Nive développe une zone inondable du nord au sud de la commune mais ne concerne que peu d'habitations. Les zones les plus sensibles aux crues sont les Barthes du Quartier Bas, le quartier de Bellegarde, le quartier de la Gare, de la Tannerie et de la station d'épuration.

Les phénomènes peuvent être amplifiés en cas de conjonction avec une marée haute de fort coefficient.

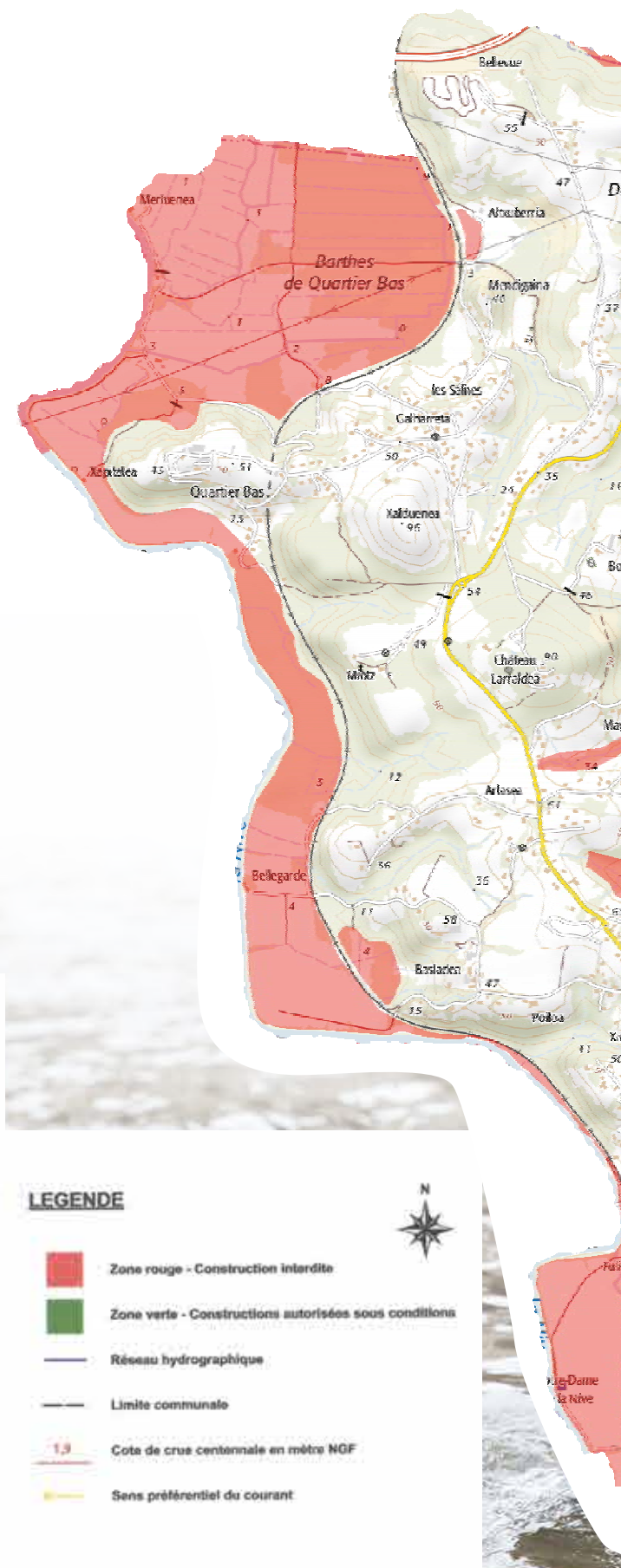
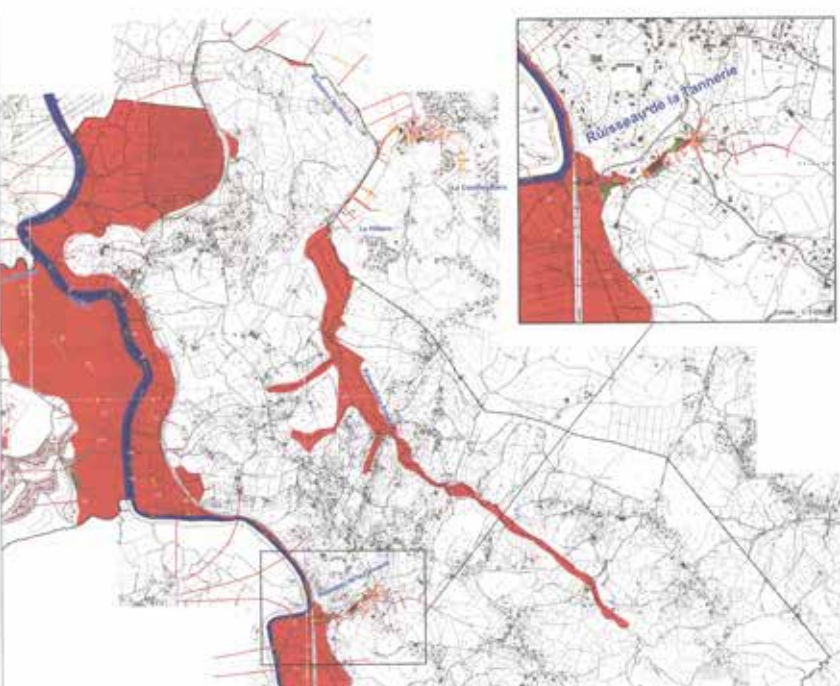
L'Eyherattoko Erreka

développe une zone inondable élargie dans sa partie médiane située entre ses deux bras, puis plus étroite en amont du moulin Eyherattoa.

Les voies de communications peuvent être coupées au niveau des ponts de Sorhoeta, d'Eyherattoa et de Bizarbelxenea.

Le ruisseau de la Tannerie

présente au niveau de la RD137 (pont) un point sensible aux inondations pour les secteurs situés à l'amont et à l'aval de ce pont (crue de 1983).



Type de catastrophe

Début

Fin

Inondations et coulées de boue

24/12/1993

26/12/1993

Inondations et coulées de boue

20/09/1995

20/09/1995

Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues

25/12/1999

29/12/1999

Inondations et coulées de boue

03/05/2007

04/05/2007

Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues

24/01/2009

27/01/2009

Inondations et coulées de boue

11/02/2009

12/02/2009

Inondations et coulées de boue

18/09/2009

18/09/2009

Inondations et coulées de boue

16/06/2010

17/06/2010

Inondations et coulées de boue

24/01/2014

26/01/2014

Inondations et coulées de boue

04/07/2014

04/07/2014

Inondations et coulées de boue

16/07/2018

17/07/2018

ATTENTION

Même si vous ne résidez pas dans un secteur à risque, il est important de connaître les consignes de sécurité.



Inondation

Les mesures de prévention prises à Villefranque

La prévention de ce risque par des mesures réglementaires

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) a été approuvé par arrêté préfectoral du 13 février 2014.

Il détermine notamment les dispositions à mettre en oeuvre contre les risques d'inondation avec les principes suivants :

- interdire toute nouvelle construction dans les zones inondables soumises aux aléas les plus forts (zone rouge) contrôler strictement l'extension de l'urbanisation dans les zones d'expansion des crues (zone verte).

- éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection des lieux fortement urbanisés.

Aménagement et urbanisme

Le PPRI est annexé par arrêté municipal au Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 17 juin 2017.

Il délimite des zones pour lesquelles sont définies des règles spécifiques, en plus des prescriptions générales d'urbanisme et de construction : zone rouge et zone verte.

En outre, l'ensemble des zones inondables est soumis au respect des règles concernant les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.



Travaux hydrauliques

Entretien des cours d'eau et surveillance renforcée en cas de montée des eaux.

Un bassin écrêteur de crue a été mis en place sur l'Eyherratoko afin de réguler les apports d'eaux à l'aval de cet ouvrage (bassin prévu pour écrêter les crues jusqu'à la cote 14.80 m NGF).



La vigilance « crues »

Fondée sur les mêmes principes que la vigilance météorologique, la vigilance « crues » existe uniquement pour les cours d'eaux principaux surveillés par l'Etat, dont la Nive fait partie.

L'objectif est de prévenir le public et les autorités, sous forme simple et claire, qu'il existe un risque de crue plus ou moins important selon la couleur de vigilance.

CONSEILS DE COMPORTEMENT

SE PROTÉGER AVANT

Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, télévision, mairie...).

Prévoir les gestes essentiels (mettre au sec les produits dangereux, surélever le mobilier).

PENDANT

Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Ne pas s'engager, à pied ou en voiture, dans une zone inondée.

Ne pas rester dans son véhicule au risque d'être emporté.

Fermer portes, fenêtres, soupiriaux, aérations. Couper les alimentations en gaz et en électricité.

Monter dans les étages avec tout le nécessaire (papiers, radio, eau...).

Écouter la radio pour vous informer de l'évolution de la situation et connaître les consignes à suivre.

Ne pas téléphoner (sauf urgence absolue).

Se tenir prêt à évacuer à la demande des autorités.

APRÈS

Ne réintégrer son domicile qu'après aval de la mairie.

Aérer les pièces et désinfecter à l'eau de javel.

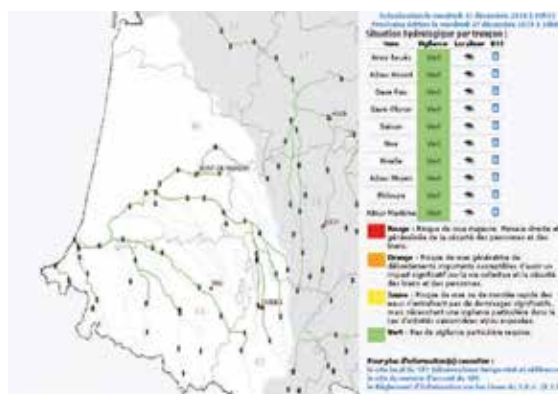
Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

Chauffer dès que possible.

S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie).

Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités et ne paniquez pas.

Carte de vigilance crues



Réactualisée tous les jours à 10h et 16h, la carte de vigilance « crues », accompagnée d'un bulletin d'information et de données temps réel est disponible en permanence sur le site www.vigicrues.gouv.fr. En période de crues, les bulletins peuvent être réactualisés plus fréquemment. Par ailleurs, si un changement significatif intervient, cartes et bulletins peuvent être réactualisés à tout moment.

La Nive, attachée au bassin du Service de Prévision des Crues Adour est divisée en tronçons. Chaque tronçon est affecté d'une couleur, vert, jaune, orange ou rouge, selon le niveau de vigilance nécessaire pour faire face au danger lié aux inondations susceptibles de se produire dans les 24 heures à venir.

Il est possible d'obtenir un graphique ou un tableau contenant les dernières hauteurs pour chaque station hydrographique dont celle de Villefranque située au droit de la passerelle de Portuberria.

La vigilance n'est pas une alerte

La vigilance « crues » permet de prévenir le public et les autorités d'un risque de crue et de se mettre en situation de réagir de manière appropriée si le danger se précise.

L'alerte n'est déclenchée que lorsque l'importance de la crue prévue justifie le déclenchement des mesures de sauvegarde et la mobilisation de secours. Elle est déclenchée par le préfet, qui alerte le maire, qui à son tour alerte la population et peut mettre en place son plan communal de sauvegarde.

Les bons réflexes lorsque une inondation survient



Fermez les portes, fenêtres et soupiraux, pour ralentir l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



Coupez le gaz et l'électricité, pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Montez dans les étages avec le nécessaire, pour attendre les secours dans les meilleures conditions.



Écoutez France Bleu Pays Basque 101.3 Mhz pour vous informer de l'évolution de la situation et connaître les consignes à suivre.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, à la crèche ou à la halte-garderie, pour ne pas les exposer et éviter de bloquer les secours. **Le personnel s'en occupe !**



Ne téléphonez pas (sauf urgence absolue), pour libérer les lignes pour les secours.

Tempête

Les risques à Villefranche

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner la totalité de la commune de Villefranche. S'ils sont prévisibles, leur ampleur et leur importance sont difficiles à mesurer à priori.

Des toitures emportées, des baies vitrées cassées, les réseaux aériens endommagés, des arbres arrachés, ...sont les dégâts les plus souvent constatés. Les pertes économiques consécutives aux destructions peuvent être parfois importantes. Les risques pour les personnes ne sont pas à négliger.

Un risque météo de grande ampleur peut, en effet, entraîner différentes conséquences dans la commune telles que fermeture des parcs et jardins, report ou annulation de certaines manifestations, perturbations de la circulation automobile (chute d'arbres, grêle...), augmentation de la hauteur des eaux des différents ruisseaux, glissements de terrain, coulées de boue...

Les mesures de prévention

Météo-France, chargé de surveiller l'évolution des dépressions, réactualise tous les jours à 6h et à 16h des cartes de vigilance météorologique.

Ces cartes attirent l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.



Élagage des arbres

Tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations.

Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

Niveau de vigilance

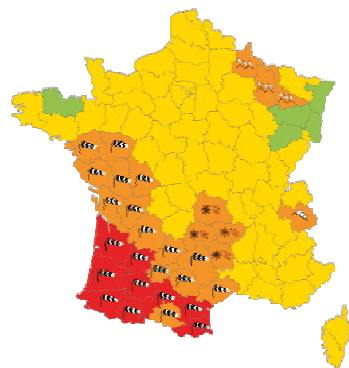
Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

Si un changement notable intervient, la carte peut être réactualisée à tout moment.

En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu : vent violent, pluie-inondation, orages, neige/verglas avalanches, canicule, grand froid.

Bulletin de vigilance

En vigilance orange ou rouge, la carte est accompagnée de bulletins de vigilance, actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin, ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics.



Pour accéder aux bulletins de vigilance, il suffit de cliquer sur le département concerné sur le site :

<http://vigilance.meteofrance.com/>.

Type de catastrophes

	Début	Fin
Tempête	06/11/1982	10/11/1982
Tempête Lothar	26/12/1999	27/12/1999
Tempête Klaus	23/01/2009	25/01/2009
Tempête Xynthia	27/02/2010	27/02/2010

Vigilance ORANGE

Limitez vos déplacements et renseignez-vous avant de les entreprendre.

Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets.

N'intervenez pas sur les toitures. Rangez ou fixez les objets exposés au vent.

Limitez vos déplacements, soyez prudent dans vos activités de loisirs (évités les promenades en forêt, les sorties en montagne ...).

Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

A l'approche d'un orage, mettez vos biens en sécurité et abritez-vous hors des zones boisées.

Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements ou toute autre activité extérieure et soyez très prudents.

Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.

Dans les zones habituellement inondables, mettez-en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Vent Violent



Orages



Pluie Inondation



Vigilance ROUGE

Restez chez vous et évitez toute activité extérieure.

Si vous devez vous déplacer, soyez très prudent. Empruntez les grands axes de circulation et évitez les secteurs forestiers.

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent, n'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol. Soyez très prudents, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses.

N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr et ne quittez pas votre véhicule.

Évitez les activités extérieures de loisirs.

Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Abritez-vous hors des zones boisées.

Restez chez vous. S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents. Respectez la signalisation routière, en particulier, les déviations mises en place.

Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.

Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.

LES BONNS RÉFLEXES EN CAS DE TEMPÊTE



Renseignez-vous, consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France.



soyez vigilants, suivez les conseils donnés par Météo France.



Rentrez chez vous fermez les ouvertures, mettre à l'abri les objets susceptibles d'être emportés.



Débranchez les appareils électriques et les antennes TV, pour éviter l'électrocution ou l'implosion.



Écoutez France Bleu Pays Basque 101.3 Mhz, pour vous informer de l'évolution de la situation et connaître les consignes à suivre.



Déplacez vous le moins possible, évitez les secteurs à risque (zone boisée, littoral, montagne, berges).



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, à la crèche ou à la halte-garderie, pour ne pas les exposer et éviter de bloquer les secours. **Le personnel s'en occupe !**



Ne téléphonez pas (sauf urgence absolue), pour libérer les lignes pour les secours.

CONSEILS de comportement

SE PROTÉGER AVANT

Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, télévision, mairie...).

Limiter ses déplacements.

Éviter ou annuler les sorties et activités de plein air.

Rentrer les objets susceptibles d'être emportés

Gagner un abri en dur et fermer les ouvertures (portes, fenêtres et volets).

PENDANT

S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.

Rester chez soi, fermer portes, fenêtres et volets
Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.

Ne pas téléphoner (sauf urgence absolue).

Ne pas aller chercher les enfants à l'école.

Etre très prudent en cas d'obligation de

déplacement à pied et/ou en voiture et signaler son départ et sa destination à ses proches.

Se tenir prêt à évacuer à la demande des autorités.

APRÈS

S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités.

Informers les autorités de tout danger observé : fils électriques et/ou téléphoniques coupés, objets prêts à tomber.

Ne pas toucher les câbles téléphoniques et/ou électriques tombés à terre.

Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment).

Couper branches et arbres menaçant de s'abattre (sans prendre de risque).

Ne téléphoner qu'en cas d'urgence.

S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie).

Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités et ne paniquez pas.

Transport de matières dangereuses (TMD)

Le risque à Villefranque

Le risque TMD est consécutif à un incident ou un accident lié au transport par voie routière, ferroviaire, maritime, aérienne ou par canalisation de produits inflammables, explosifs, toxiques, corrosifs ou radio-actifs.

Les principaux dangers que sont l'explosion, l'incendie, la dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol (pollution) engendrent un risque pour la population, les biens et/ou l'environnement.

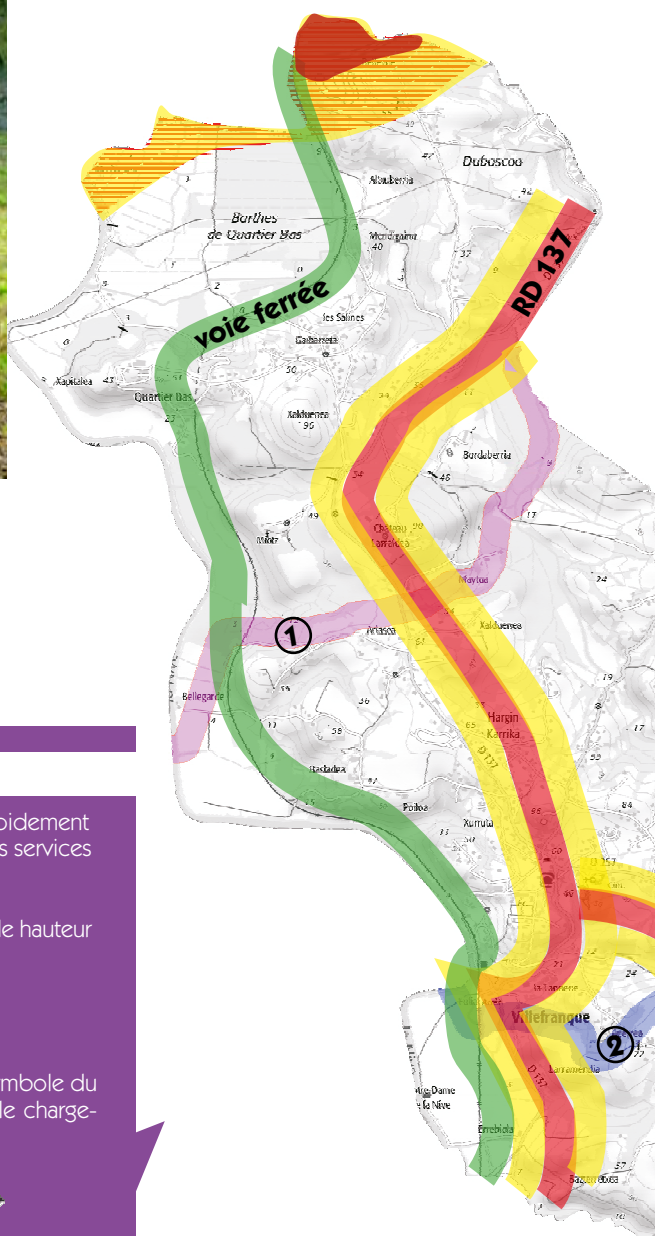
Dans la commune de Villefranque, les matières dangereuses transitent principalement :

- ✿ par les routes, notamment les RD 137, 257 et 22.
- ✿ par la voie ferrée,
- ✿ par une canalisation de gaz qui traverse la commune d'Ustaritz vers la ZA du Hillans, par les quartiers de Bellegarde, Arlasia et Maitoenea (tracé 1).
- ✿ par l'artère de l'Adour qui traverse la commune, d'Ustaritz vers la route des Cimes, par les quartiers de la Tannerie, Larramendia, Karrikarteia, Mendiburua, Mongoenia, Sorhueta, Legaria et Heguia (tracé 2).

Certaines matières dangereuses comme le fioul ou le gaz peuvent aussi traverser la commune par les routes secondaires.

Les mesures prises à Villefranque

Les mesures nationales de prévention s'appuient sur une réglementation rigoureuse. Elles portent sur la formation des personnels concernés, la construction de citernes ou de canalisations selon des normes établies avec des contrôles périodiques (choc, pression...), l'application de règles strictes de conduite et de circulation (vitesse, stationnement, itinéraires de déviation...), l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés.



La signalisation des véhicules

En cas d'accident, il est indispensable pour les services de secours de connaître rapidement le produit incriminé. Pour cela un étiquetage réglementaire est prévu afin d'aider les services de secours à identifier les produits transportés.

Tout véhicule doit porter à l'avant et à l'arrière une plaque rectangulaire de 30 cm de hauteur sur 40 cm de largeur, de couleur orange réfléchissante et indiquant :

336

n° identification du danger principal

1230

n° identification du produit, de la matière

Par ailleurs, une autre signalisation, matérialisée par un losange et reproduisant le symbole du danger prépondérant de la matière transportée, indique le danger présenté par le chargement, en voici quelques exemples :



Si vous êtes témoin de l'accident

Protéger les lieux du sinistre d'un «sur-accident» éventuel par une signalisation adaptée.

Ne pas toucher ni entrer en contact avec le produit.

Ne pas fumer.

Demander à toute personne se trouvant à proximité :

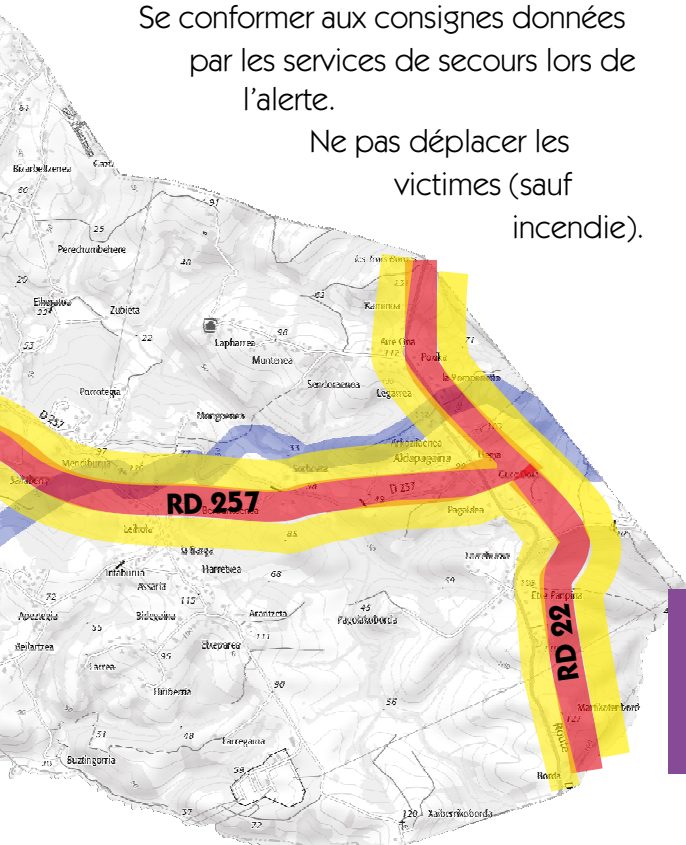
- de s'éloigner d'au moins 300 mètres selon un axe perpendiculaire au vent,
- de gagner le plus rapidement possible le bâtiment en dur le plus proche.

Donnez l'alerte : Pompiers au 18, Police ou gendarmerie au 17, 112 depuis un portable

Dans vos messages d'alerte efforcez-vous de préciser si possible :

- le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique...),
 - la nature du mode de transport (poids lourd, canalisation, train...),
 - la nature du sinistre (feu, fuite, explosion),
 - la nature du produit incriminé sans vous approcher du sinistre (code danger et numéro d'identification de la matière),
 - le nombre approximatif de victimes,
- Se conformer aux consignes données par les services de secours lors de l'alerte.

Ne pas déplacer les victimes (sauf incendie).



CONSEILS de comportement

SE PROTÉGER AVANT

S'informer des risques encourus et des mesures de sauvegarde.

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses.

Disposer d'un poste radio à piles.

Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement (adhésif...).

SE PROTÉGER PENDANT

Ne pas toucher ni entrer en contact avec le produit.

S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule pour éviter de respirer des produits toxiques.

Ecouter la radio (France Bleu Pays Basque 101.3) et respecter les consignes des autorités.

Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, ventilation, climatisation ...) pour empêcher la propagation des produits toxiques.

S'éloigner des portes et des fenêtres pour vous protéger d'une explosion extérieure. Ne pas fumer, éteindre toute flamme nue (allumette, bougie, cuisinière, chauffage à gaz) et ne pas en provoquer.

Ne pas aller sur les lieux de l'accident.

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer.

Ne pas téléphoner (sauf urgence absolue). Etre prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités.

Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRÈS

Si vous êtes confinés, dès que la radio annonce la fin de l'alerte, aérez le local où vous vous situez.

Se laver en cas d'irritation, et se présenter chez un médecin si nécessaire.

Changer de vêtements si possible.

Dans tous les cas, respectez les consignes des autorités et ne paniquez pas.

Les bons réflexes en cas de d'accident de transport de matières dangereuses



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche, pour éviter l'exposition directe aux produits.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres, aération, pour empêcher la propagation des produits..



Écoutez France Bleu Pays Basque 101.3 Mhz, pour vous informer de l'évolution de la situation et connaître les consignes à suivre.



Ne fumez pas, ni flamme, ni étincelle pour éviter le risque d'explosion.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, à la crèche ou à la halte-garderie, pour ne pas les exposer et éviter de bloquer les secours. **Le personnel s'en occupe !**



Ne téléphonez pas (sauf urgence absolue), pour libérer les lignes pour les secours.

Séismes

Qu'est-ce qu'un séisme ?

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface, et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Un séisme est décrit par une secousse principale, laquelle peut être précédée par des chocs précurseurs, ou éventuellement suivie de répliques.

Les risques à Villefranque

Un séisme est caractérisé par :

- ✿ **son foyer (hypocentre)**, région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques.
- ✿ **son épicentre**, point de la surface terrestre, à la verticale du foyer, et où l'intensité du séisme est la plus importante.
- ✿ **sa magnitude (échelle de RICHTER)** graduée de 1 à 9, c'est la mesure de l'énergie libérée par le séisme.
- ✿ **son intensité (échelle EMS 98)** graduée de I à XII, c'est la mesure des effets et dommages du séisme en un lieu donné.
- ✿ **sa faille**, failles verticales qui coulissent horizontalement, failles inclinées où un bloc s'affaisse ou monte par rapport à l'autre.

Nouveau zonage sismique de la France

La nouvelle carte du zonage sismique, entrée en vigueur le 1er mai 2011, présente un découpage en cinq zones de sismicité, allant de très faible (zone 1) à forte (zone 5).

Selon le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français, **la commune de Villefranque est située dans la zone de sismicité modérée (zone 3).**

Les règles de construction parasismique ont évolué

depuis le 22 octobre 2010. Ces règles sont applicables aux permis de construire (bâti nouveau ou lorsque le bâti ancien fait l'objet de modifications importantes) déposés après le 1^{er} Mai 2011 et sont définies par les décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010. Les exigences parasismiques sont définies en fonction de deux critères : la localisation géographique d'une part et la nature de l'ouvrage d'autre part.

Toute nouvelle construction peut faire l'objet de contrôles, tant sur le plan conceptuel que sur la mise en oeuvre des dispositions constructives des règles parasismiques. Ces contrôles sont réalisés par des agents de l'Etat ou des collectivités publiques, assermentés et commissionnés à cet effet.

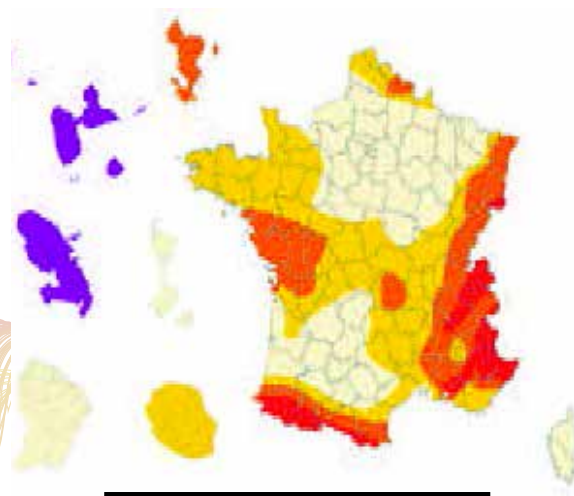
Les mesures prises dans le département

Le zonage sismique de la région imposant l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées : ce zonage national a été établi par décret.

La construction parasismique qui permet de renforcer la résistance des bâtiments et de réduire considérablement le nombre de victimes.

L'information des populations.

L'organisation des secours avec alerte et mise en oeuvre rapide de la chaîne des secours.



Zone de sismicité	Niveau d'aléa	a_{gr} (m/s ²)
Zone 1	Très faible	0,4
Zone 2	Faible	0,7
Zone 3	Modéré	1,1
Zone 4	Moyen	1,6
Zone 5	Fort	3

Type de catastrophes

Arette
Arudy
Saint-Jean-Pied-de-Port

Date	Magnitude
1967	5,7
1980	5,2
1982	4,8

CONSEILS DE COMPORTEMENT

SE PROTÉGER AVANT

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

Privilégier les constructions parasismiques
Repérer les points de coupure d'électricité, gaz, eau.

Fixer les appareils et meubles lourds.
Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

PENDANT LA PREMIÈRE SECOUSSE : RESTER OÙ L'ON EST

A L'INTÉRIEUR

Se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
S'éloigner des fenêtres.

A L'EXTÉRIEUR

S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques).
A défaut, s'abriter sous un porche.

EN VOITURE

S'arrêter si possible à distance des constructions et de fils électriques.
Ne pas descendre avant la fin de la secousse.

APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE : ÉVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

Couper l'eau, le gaz et l'électricité. Ne pas allumer de flammes et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.

Évacuer le plus rapidement possible les bâtiments.

Ne pas prendre l'ascenseur.

S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer
Écouter la radio.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école.
Ne téléphoner qu'en cas d'urgence

QUE DOIT-ON FAIRE ?

L'alerte préventive n'étant pas réalisable, il importe de bien connaître les consignes de sécurité et de les respecter.

Aucune méthode scientifique ne permet actuellement de prévoir de manière certaine le moment ou surviendra le séisme.

Dans le cas d'un sinistre général et de forte intensité, le Préfet organisera la mise en œuvre des secours (plan ORSEC...).

Les bons réflexes lorsqu'une secousse survient

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur,
abritez-vous sous un
meuble solide,
pour éviter les chutes d'objets.



Si vous êtes à l'extérieur,
éloignez-vous des
bâtiments,
pour éviter d'être enseveli.

Après la 1^{ère} secousse



Coupez le gaz et
l'électricité,
pour éviter l'électrocution ou
l'explosion.



Évacuez les locaux touchés.



Écoutez France Bleu Pays
Basque 101.3 Mhz,
pour vous informer de l'évolution
de la situation et connaître
les consignes à suivre.



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école, à la crèche
ou à la halte-garderie,
pour ne pas les exposer et
éviter de bloquer les secours.
Le personnel s'en occupe !



Ne téléphonez pas
(sauf urgence absolue),
pour libérer les lignes
pour les secours.

**Dans tous les
cas, respectez
les consignes
des autorités et
ne paniquez pas.**

Pollution atmosphérique

Qu'est-ce que la pollution atmosphérique ?

La pollution atmosphérique concerne essentiellement celle de l'air ambiant, c'est-à-dire de l'air que le public respire, situé près du sol, par quelque polluant que ce soit (produits volatiles, poussières, particules, pollens, ...).

Les principaux polluants sont : le dioxyde de soufre (provenant de la combustion des fuels et charbon), les oxydes d'azote (émis surtout par le transport routier), le plomb particulaire (principalement lié à la circulation automobile), les particules en suspension (émises par les combustions, certains procédés industriels, les moteurs diesel).

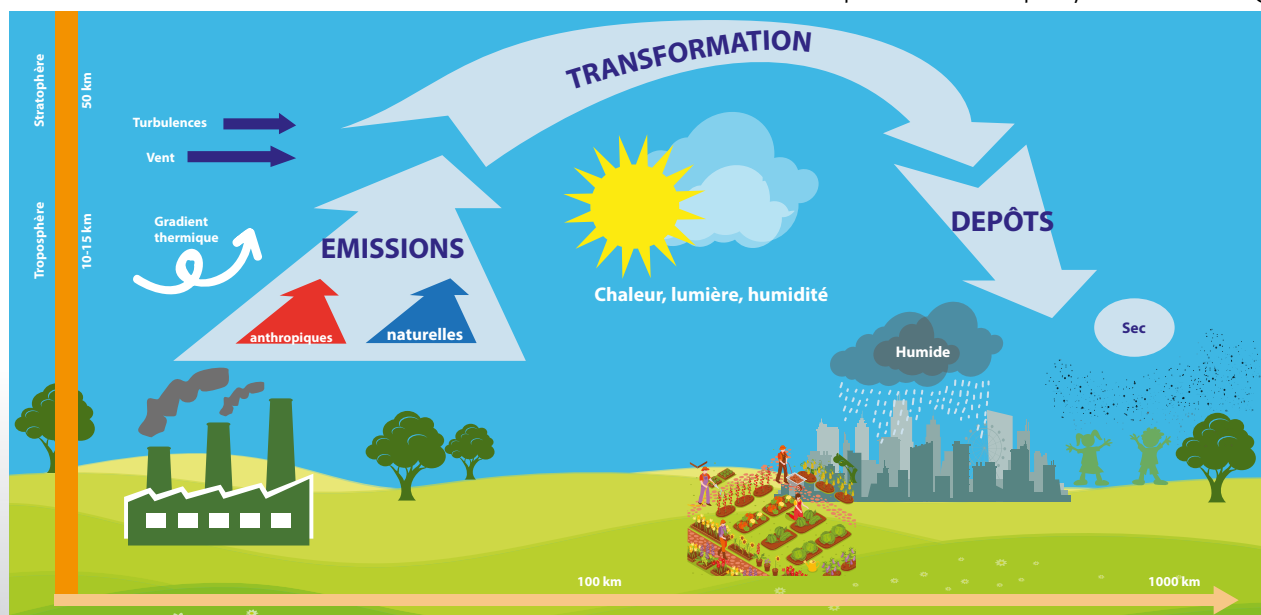
Un épisode ou « pic de pollution » est une période pendant laquelle la concentration d'un ou plusieurs de ces polluants dans l'air ambiant est particulièrement élevée. Les conditions météorologiques peuvent favoriser la dispersion des polluants ou au contraire les concentrer localement. Les pics de pollution apparaissent essentiellement en hiver et en été.

Les effets sur la santé

Le dioxyde d'azote (NO_2) est un gaz irritant, il pénètre dans les plus fines ramifications des voies respiratoires. Il peut entraîner une altération de la fonction respiratoire et une hyperréactivité bronchique chez l'asthmatique et chez les enfants, augmenter la sensibilité des bronches aux infections microbiennes.

Le dioxyde de soufre (SO_2) est un gaz irritant. Il peut, selon les concentrations des différents polluants, déclencher des effets bronchospastiques chez l'asthmatique, augmenter les symptômes respiratoires aigus chez l'adulte (toux, gêne respiratoire), altérer la fonction respiratoire chez l'enfant (baisse de la capacité respiratoire, excès de toux ou de crise d'asthme).

Les particules fines (PM_{10}) constituent des polluants relativement complexes de par leur granulométrie (elles pénètrent d'autant plus profondément dans l'appareil respiratoire que leur diamètre est faible), et de par leur composition chimique (elles peuvent contenir des produits toxiques, voire cancérogènes).



Que doit faire la population ?

La population peut s'informer quotidiennement sur la qualité de l'air de la commune en consultant le site internet www.atmo-nouvelleaquitaine.org

Un indice appelé ATMO traduit cette qualité sur une échelle de 1 à 10. Plus il est élevé, plus l'air est pollué. Selon les taux de polluants relevés, la procédure d'information et d'alerte comporte deux niveaux :

le seuil d'information et de recommandations : le préfet informe immédiatement le public, via la commune et les médias en émettant notamment des recommandations sanitaires à l'attention des personnes sensibles (bébés, personnes âgées ou souffrant d'asthme).

le seuil d'alerte : le Préfet informe immédiatement le public et prend les mesures d'urgence propres à limiter l'ampleur et les effets de l'épisode de pollution sur la population.

CONSEILS DE COMPORTEMENT



SEUIL DE RECOMMANDATIONS

Recommandations sanitaires destinées aux personnes sensibles (personnes présentant une sensibilité particulière aux pollutions : jeunes enfants, personnes asthmatiques ou allergiques, insuffisants respiratoires chroniques, personnes âgées présentant des troubles respiratoires).

- ✿ Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, télévision, mairie...).
- ✿ Eviter les activités physiques et sportives intenses et veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs en limitant leur usage (produits irritants comme les solvants, fumée de tabac).
- ✿ Respecter scrupuleusement le traitement médical voire l'adapter selon les conseils du médecin.

SEUIL D'ALERTE

Recommandations sanitaires destinées à l'ensemble de la population.

- ✿ Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, télévision, mairie...).
- ✿ A l'ensemble de la population, éviter les activités physiques et sportives intenses et veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs en limitant leur usage (produits irritants comme les solvants, fumée de tabac).
- ✿ Pour les enfants de moins de six (6) ans, ne pas modifier les déplacements indispensables mais éviter les promenades et les activités à l'extérieur.
- ✿ Pour les enfants de six (6) à quinze (15) ans, ne pas modifier les déplacements habituels mais éviter les activités à l'extérieur, privilégier à l'intérieur des locaux les exercices physiques d'intensité moyenne ou faible et reporter toute compétition sportive qu'elle soit prévue à l'extérieur ou à l'intérieur des locaux.
- ✿ Pour les adolescents et les adultes, ne pas modifier les déplacements prévus mais éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur, déplacer dans la mesure du possible les compétitions sportives prévues à l'extérieur.

Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion :

- ✿ S'adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie.
- ✿ Respecter scrupuleusement le traitement médical en cours, voire l'adapter selon les conseils du médecin.
- ✿ Consulter leur médecin en cas d'aggravation de leur état ou apparition de tout symptôme évocateur (toux, gêne respiratoire, irritation de la gorge ou des yeux).

Lors des épisodes de pollution dus aux particules, il est demandé :

SEUIL DE RECOMMANDATIONS

- ✿ d'éviter d'allumer des feux d'agrément (bois).
- ✿ de reporter l'écobuage (il est rappelé que les activités de brûlage des déchets verts sont interdites).
- ✿ pour les émetteurs industriels, de s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de dépoussiérage.

SEUIL D'ALERTE

Outre les mesures du seuil de recommandations,

- ✿ d'éviter le chauffage par le bois et le charbon,
- ✿ pour les émetteurs industriels, de limiter les émissions des particules et d'oxyde d'azote,
- ✿ de limiter les activités de loisir génératrices de particules (manifestations publiques de sports mécaniques, feux d'artifices, etc...),
- ✿ de limiter l'usage d'outils d'entretien non électriques, de reporter les épandages agricoles d'engrais,

Pour limiter la pollution due à la circulation routière, il est recommandé de :



- limiter l'usage des véhicules et autres engins à combustion.
- favoriser les modes de déplacement doux (marche à pied, vélo, transports en commun) et le covoiturage ainsi qu'adopter une conduite souple
- éviter l'usage des véhicules diesel non équipés de filtre à particules

Trousse d'urgence

A l'avance : (si possible)

■ Eau

Quelques bouteilles, même si un point d'eau existe dans le local.

■ Nourriture de secours

Barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé...

■ Outils de base :

couteau de poche multi-fonctions, tournevis, ouvre-boîte...

■ Lampe de poche

avec piles de rechange ou bien une lampe à manivelle (dynamo).

■ Poste radio

avec piles ou batteries.

■ Trousse médicale de premiers soins

pansements, bandes, paracétamol, anti-diarrhéique...

■ Matériel de confinement

Un seau en l'absence de sanitaires.
Du ruban adhésif de largeur 40 à 50 mm minimum et en quantité suffisante. Un escabeau pour faciliter le colmatage manuel.
Des serpillières pour colmater le bas des portes.

■ Un double des clés de maison

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou se retrouver bloqué dehors ensuite.

■ Un double des clés de voiture

pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route.

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire.

Au dernier moment :

Vos papiers d'identité, photos.

Vos médicaments de traitement en cours.

Un téléphone portable avec batterie chargée.

Argent liquide ou carte de crédit.

A prévoir à l'avance également : (si possible)

Vêtements et chaussures de rechange.

Couvertures ou sacs de couchage.

Des jeux, de la lecture (si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps).

